

CALENDRIER DE COLLECTE 2026 - VOURLES / MONTAGNY

COLLECTE ÉGALEMENT EFFECTUÉE LES JOURS FÉRIÉS



JE DÉPOSE DANS MA POUBELLE GRISE

Depuis l'obligation de tri des biodéchets, des emballages et papiers, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles n'est plus nécessaire.

Dès le 1er janvier 2026, la collecte des bacs gris aura lieu tous les 15 jours.

COLLECTE UN LUNDI SUR DEUX SEMAINES PAIRES

JAN.	FEV.	MARS
05 • 19	02 • 16	02 • 16 • 30
AVRIL	MAI	JUIN
13 • 27	11 • 25	08 • 22
JUILLET	AOUT	SEPT.
06 • 20	03 • 17 • 31	14 • 28
OCT.	NOV.	DEC.
12 • 26	09 • 23	07 • 21

DÉCHETS NON RECYCLABLES, EN SACS

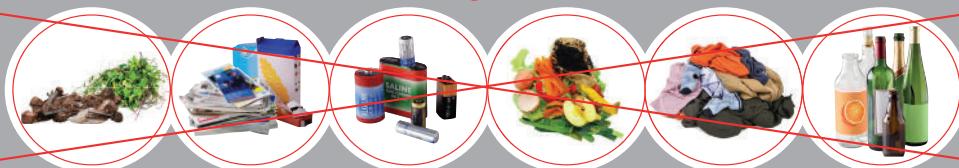
N'OUBLIEZ PAS DE
SORTIR VOTRE BAC LA
VEILLE DES JOURS DE
COLLECTE



A mettre en sac fermé



NE PAS METTRE



Des silos sont également à votre disposition dans votre commune pour le dépôt des emballages et papiers (en vrac) et des ordures ménagères résiduelles (en sac fermé de 50L max). Les consignes y sont identiques à celles des bacs. Vous pouvez consulter l'ensemble des points de collecte sur notre site internet.



JE DÉPOSE DANS MA POUBELLE JAUNE

COLLECTE UN MERCREDI SUR DEUX SEMAINES PAIRES

JAN.	FEV.	MARS
07 • 21	04 • 18	04 • 18
AVRIL	MAI	JUIN
01 • 15 • 29	13 • 27	10 • 24
JUILLET	AOUT	SEPT.
08 • 22	05 • 19	02 • 16 • 30
OCT.	NOV.	DEC.
14 • 28	11 • 25	09 • 23

DÉCHETS RECYCLABLES, EN VRAC

N'OUBLIEZ PAS DE
SORTIR VOTRE BAC LA
VEILLE DES JOURS DE
COLLECTE

Emballages plastiques



Emballages métalliques



Les cartonnettes et les briques alimentaires et papiers



PAS DE CARTON DANS LE BAC JAUNE DÉPOTS EN DÉCHETTERIE



POUR PERMETTRE UN RECYCLAGE
ADAPTÉ ET NE PAS ENCOMBRER
LES VÉHICULES DE COLLECTE

Si votre bac est devenu trop petit : contactez le SITOM Sud Rhône.



JE DÉPOSE DANS LE CONTENEUR À TEXTILES

DÉPOSEZ VOS VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DANS UN POINT D'APPORT.

Tous les vêtements, linge de maison et chaussures (TLC) se trient, même abimés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paire. Les TLC seront majoritairement valorisés ou recyclés. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.

Flashez ce QR code pour plus d'information sur le devenir de vos dons.



JE TRIE EN DÉCHETTERIE

BOIS, GRAVATS, CARTONS, PILES, DÉCHETS VERTS, APPAREILS MÉNAGERS, ENCOMBRANTS, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (PEINTURES, SOLVANTS, PRODUITS PHYTOSANITAIRES...), MEUBLES, PLÂTRE, FERRAILLES, PNEUS...



En cas d'alerte canicule orange ou rouge, les horaires des déchetteries sont adaptés.

L'information sera relayée sur notre site internet ainsi que sur notre page facebook.

L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE BRIGNAIS SE FAIT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE DE DÉCHETTERIE.

Pour obtenir une carte, rendez-vous à la mairie de votre commune (sauf pour les habitants de Chaponost).

BRIGNAIS
RUE DES RONZIERES

HORAIRES D'HIVER DU 2/11 AU 28/02 :
Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi:
9h / 12h - 14h / 17h
Samedi : 8h30 / 12h30 - 14h 18h

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :
Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi:
10h / 12h - 14h / 18h
Samedi : 8h30 / 12h30 - 14h 18h

L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE CHAPONOST SE FAIT PAR LECTURE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION.

Pour vous inscrire ou demander une ouverture exceptionnelle, allez sur le site : dechetteries-sitomsudrhone.horonet.com

CHAPONOST
ROUTE DES TROQUES

HORAIRES D'HIVER DU 2/11 AU 28/02 :
Lundi / Mercredi / Vendredi:
15h / 17h30
Mardi: 10h / 12h - 15h / 17h30
Samedi: 9h / 12h - 14h / 17h30

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :
Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi:
15h / 18h
Mardi: 09h30 / 12h - 15h / 18h
Samedi: 9h / 12h - 14h / 18h



JE TRIE MON VERRE

DÉPOSEZ
LES COUVERCLES
DANS LE BAC JAUNE
OU LE SILO JAUNE

INTERDIT !



JE TRIE MES BIODÉCHETS

FAVORISONS LE RETOUR À LA TERRE DES BIODÉCHETS EN COMPOSTANT, PAILLANT, MULCHANT...

Depuis le 1er janvier 2024, le tri et la valorisation des biodéchets sont devenus obligatoires.

Que faire de mes biodéchets ?

1. Si je dispose d'un espace vert individuel :
Je peux composter à domicile, et bénéficier de l'aide du SITOM Sud Rhône et de certaines communes pour l'achat d'un composteur.

2. Si je dispose d'un espace vert collectif (en pied d'immeuble) :
La résidence peut installer un site de compostage collectif en bénéficiant de l'accompagnement et du suivi assurés par le SITOM.

3. Si je n'ai pas d'espace vert, individuel ou collectif :
Je peux déposer mes biodéchets dans une borne biodéchets ou sur un site de compostage communal, en contactant le SITOM Sud Rhône pour connaître les points de dépôt disponibles et pour m'inscrire.

UNE QUESTION ?

JE CONTACTE LE SITOM SUD RHÔNE
04.72.31.90.88
WWW.SITOM-SUD-RHONE.COM



Léko



ecosystem
recycler c'est protéger

valobat

